

A/PM/2023/10/041

## REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE LAFAYETTE

|           |   |
|-----------|---|
|           | <p>Le Maire de Montagnac</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 , L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6.</li><li>• Vu le code de la route et notamment les articles L.411-1 à L.411-7, R110-1,R110-2, R.411-8, R.411-25, R.417-3 et R.417-12.</li><li>• Vu l'instruction interministérielle en cours sur la signalisation routière, livre I, quatrième, cinquième, septième et huitième parties.</li><li>• Vu l'article R 610-5 du code pénal.</li><li>• Vu la demande de l'arrêté municipal de police de la circulation en date du 25 Octobre 2023, par la société SARL LAMBERT domicilié au 3 Impasse des Cévennes 34530 MONTAGNAC</li></ul> <p>Concernant les travaux effectués au :<br/>6 Rue LAFAYETTE</p> <p>Du Lundi 27 Novembre au Vendredi 01 Décembre 2023 entre 08H00 et 17H00</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Considérant</b> que la circulation des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité des usagers et la commodité de la circulation à cette occasion.</li><li>• <b>Considérant</b> qu'il y-a lieu d'apporter des restrictions à la circulation à cette occasion.</li></ul> |
| ARTICLE 1 | <p>La circulation sera barrée par alternance entre 08H00 et jusqu'à 17H00.</p> <p>Du lundi 27 Novembre au vendredi 01 Décembre 2023.</p>  |
| ARTICLE 2 | <p>Des panneaux de signalisation regroupant cet arrêté seront mis en place <b>par le pétitionnaire</b> pour permettre l'application et le respect de cet arrêté.</p>  |
| ARTICLE 3 | <p>Monsieur Le Secrétaire Général, Messieurs les agents assermentés de la Commune, Monsieur Le Chef de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.</p>   |

La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de la présente notification.  
Notifié le :

Fait à Montagnac, le 30/10/2023  
P/O Le Maire  
Jean-Luc GUIRAO  
Adjoint à la sécurité